

POUR UNE ÉVOLUTION DU RÉGIME JURIDIQUE DE L'ANIMAL DANS LE CODE CIVIL RECONNAISSANT SA NATURE D'ÊTRE SENSIBLE

Les animaux sont encore définis par le Code civil comme des choses, sur lesquelles l'homme peut par conséquent exercer un droit absolu.

Nous n'ignorons pas que toute tentative de faire évoluer cette classification se heurte à la force des habitudes et soulève invariablement des objections d'ordre économique. Nous l'ignorons d'autant moins que c'est le cas chaque fois qu'est réclamée la légitime considération due à un groupe exploité ou opprimé.

Certes, les animaux ne sont pas des êtres humains. Ce n'est pourtant pas la proclamation d'une dignité métaphysique, mais certains attributs - capacité à ressentir le plaisir et la douleur notamment - que les humains partagent avec au moins tous les vertébrés, qui enracinent les droits les plus fondamentaux. Et bien que dans diverses réglementations françaises et européennes les animaux soient reconnus pour leur qualité d'« êtres sensibles », encouragées en ce sens par les progrès de la connaissance scientifique, ils demeurent de manière de plus en plus contradictoire des biens meubles dans notre Code civil.


POUR QUE LES ANIMAUX BÉNÉFICIENT D'UN RÉGIME JURIDIQUE CONFORME À LEUR NATURE D'ÊTRES VIVANTS ET SENSIBLES ET QUE L'AMÉLIORATION DE LEUR CONDITION PUISSE SUIVRE SON JUSTE COURS, UNE CATÉGORIE PROPRE DOIT LEUR ÊTRE MÉNAGÉE DANS LE CODE CIVIL ENTRE LES PERSONNES ET LES BIENS


CHRISTOPHE ANDRÉ
Psychiatre et Psychothérapeute


BORIS CYRULNIK
Éthologue et Neuropsychiatre


ALAIN FINKIELKRAUT
Philosophe


JACQUES JULLIARD
Historien et Journaliste


MICHEL ONFRAY
Philosophe


MATTHIEU RICARD
Docteur en génétique cellulaire


FLORENCE BURGAT
Philosophe


DIDIER DECOIN
De l'Académie Goncourt


ELISABETH DE FONTENAY
Philosophe


FRÉDÉRIC LENOIR
Philosophe et Écrivain


ÉRIK ORSENNA
De l'Académie française


DANIÈLE SALLENAVE
De l'Académie française


DIDIER VAN CAUWELAERT
Écrivain


PHILIPPE DEVIENNE
Vétérinaire et Philosophe


IRÈNE FRAIN
Écrivain


JEAN-PIERRE MARGUÉNAUD
Professeur de droit


PIERRE RAHBI
Philosophe


ENRIQUE UTRIA
Philosophe


ANDRÉ COMTE-SPONVILLE
Philosophe


LUC FERRY
Philosophe


MARIE-ANGÈLE HERMITTE
Docteur en droit


EDGAR MORIN
Sociologue et Philosophe


HUBERT REEVES
Astrophysicien et Président
de Humanité Biodiversité


FRÉDÉRIC VITOUX
De l'Académie française